

locales des nations qui ont besoin de notre blé mais qui ne peuvent l'acheter faute de dollars. Ce n'est pas tout. Nous devrions être disposés à troquer du blé contre les marchandises que d'autres pays ont à vendre et que nous pourrions utiliser.

Je sais que le ministre reculera d'horreur, mais les États-Unis suivent ces programmes avec beaucoup de succès, à notre détriment. A moins que le Canada n'adopte une ligne de conduite analogue, nous serons tenus encore plus à l'écart des marchés internationaux.

Voici une troisième proposition que j'aimerais faire: en plus d'être disposé à vendre du blé canadien en vertu de contrats à long terme, le Canada devrait être prêt à acheter, aux mêmes conditions, des denrées d'importation. La vente de denrées devrait se faire en vertu de contrats mutuels à long terme. Lorsque des négociations sont amorcées en vue de conserver ou d'élargir le marché polonais ou russe pour l'écoulement du blé canadien, marché qui a été ouvert ces dernières années, c'est toujours la même réponse qui nous est faite: nous achèterions plus de blé canadien si le Canada importait une plus grande quantité des marchandises que nous avons à vendre.

A mesure que le temps passe, nous estimons que ces autres méthodes doivent être développées. La vente du blé obéit de toute évidence à certaines tendances. Elle passe de plus en plus du commerce privé, des mains des spéculateurs, aux offices et aux agences des gouvernements et fait l'objet d'accords collectifs internationaux. Nous nous réjouissons de cette tournure et nous espérons que le gouvernement maintiendra ces lignes de conduite que le temps révélera essentielles au maintien de nos exportations de blé.

Je veux terminer sur une note d'avertissement. Si le Canada ne prend pas ces moyens, ses exportations de blé seront en péril. Après avoir entendu les dépositions de la Commission canadienne du blé, je ne doute pas que cet organisme s'inquiète beaucoup à voir la concurrence de plus en plus grande qui lui est faite par d'autres pays qui pénètrent dans les marchés d'exportation, ainsi que du danger éventuel d'une concurrence générale de la part de l'Union soviétique. Le gouvernement canadien doit faire tout ce qu'il peut pour restaurer et améliorer les marchés d'exportation du blé canadien.

Nous saluons cet accord. Il n'est pas parfait, nous le savons, mais nous estimons que mieux vaut un accord que pas d'accord du tout.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, à cette étape de la session je sais que personne ne souhaite

entendre des répétitions et je n'ai nullement l'intention de m'y adonner. L'attitude de notre parti a été extrêmement bien définie ce matin par le député d'Essex-Est. Le député d'Assiniboia a parlé de l'ancien ministre du Commerce en le qualifiant d'un homme optimiste à l'excès. Je ne vais pas entreprendre de définir ses traits caractéristiques. La plupart d'entre nous savent qu'il était un grand réaliste, et un grand artisan de mise en valeur. Notre pays serait bien plus pauvre sans son sens courageux des réalités et son goût de la mise en valeur. En le qualifiant d'optimiste,—ce que devrait être tout Canadien,—le député d'Assiniboia se place dans le contexte de l'accord international sur le blé. Le député a signalé que même le ministre actuel répétait, de fait, sur les avantages qu'on pourrait obtenir d'un accord international sur le blé, le genre d'explication qu'aurait donné jadis le prédécesseur du ministre, le très honorable C. D. Howe.

L'honorable député d'Assiniboia se trouvait à la Chambre quand la dernière résolution ratifiant l'accord précédent a été soumise au Parlement. Il a soit oublié les circonstances soit décidé d'être injuste à l'égard du ministre du Commerce d'alors car M. Howe avait certes le sens des réalités relativement aux possibilités de l'accord international sur le blé. Je n'ai pas l'intention de faire des répétitions, mais je veux consigner au hansard les vues qu'a exprimées en 1956 le ministre du Commerce l'honorable M. Howe, lorsqu'il a présenté un projet de résolution comme celui que présente aujourd'hui le ministre du Commerce. Selon la page 7307 du hansard du 6 août 1956, l'honorable M. Howe a dit:

N'oublions pas que personne n'est tenu d'acheter du blé sous le régime de l'accord international, à moins que nous n'offrions le blé au prix minimum, ce qui équivalait pour l'an dernier, à \$1.55 le boisseau pour le blé numéro un du Nord et à \$1.50, cette année, pour le blé de même catégorie. Je ne voudrais pas être contraint d'offrir le blé à ces prix tout en croyant que les pays adhérent à l'accord achèteraient ce blé. Des difficultés matérielles d'emmagasinage, entre autres, se posent; et voilà pourquoi je n'ai jamais été disposé à admettre que l'accord sur le blé constituait la garantie d'un prix minimum. Il se peut que l'accord contribue à cela, mais il n'y a pas de garantie là-dessus.

Puis d'après la page 7308, il aurait dit:

Je voudrais bien qu'on se débarrasse de l'idée que l'impression d'un morceau de papier détermine la question de savoir si le Canada peut vendre du blé ou non.

Le député d'Assiniboia se souvient sans doute de ce débat. En disant que M. Howe est optimiste,—ce que la plupart d'entre nous admettent,—il fait une observation qui ne sera probablement pas comprise, il s'en rend